

Jussy-Champagne, le 19 avril 2023

Monsieur Bernard Ducateau  
Commissaire enquêteur  
10-12 place de l'église  
18130 JUSSY-CHAMPAGNE

A

Monsieur Théo Fiquet  
Chargé de projets  
Ferme éolienne d'Ids SAS  
770, rue Affred Nobel  
Eurocape New Energy France  
34000 MONTPELLIER

Objet : Procès verbal de synthèse de l'enquête publique complémentaire  
Références : 1) Article R123-18 du Code de l'environnement  
2) Lettre de mission de Monsieur le Préfet du Cher du 10 mars 2023  
Annexe : Une annexe

Conformément aux documents de références, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le procès verbal de synthèse de l'enquête publique complémentaire prescrite par la préfecture du Cher, relative à la régularisation de l'arrêté préfectoral du 4 février 2016 autorisant la société Ferme éolienne d'Ids SAS à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes d'Ids-Saint-Roch et de Touchay (18).

L'annexe comprend deux parties :

- un résumé statistique du déroulement de l'enquête ;
- une synthèse des observations.

Le présent document établi a été remis et commenté à Monsieur Théo Fiquet le 19 avril 2023. en visioconférence.

M. Thé Fiquet  
Chargé de projets  
Ferme éolienne d'Ids SAS  
Eurocape New Energy France

M. Bernard Ducateau  
Commissaire enquêteur  
  
signé DUCATEAU

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans un climat plutôt serein, bien que les positions des deux municipalités concernées par le parc éolien soient fermement opposées. Cette enquête complémentaire a beaucoup mobilisé les habitants d'Ids-Saint-Roch et de Touchay, qui ont pu s'exprimer librement.

Il n'a pas été nécessaire de programmer de réunion publique durant l'enquête.

## 1. Résumé statistique du déroulement de l'enquête

### 1.1 Permanences

Durant les 4 permanences, j'ai reçu 28 visites selon la répartition suivante :

Lundi 3 avril 2023	09h00 à 12h00	Ids-Saint-Roch	2
Jeudi 6 avril 2023	14h00 à 17h00	Touchay	5
Mercredi 12 avril 2023	14h00 à 17h00	Ids-Saint-Roch	8
Mardi 18 avril 2023	09h00 à 12h00	Touchay	13
<b>Total</b>			<b>28</b>

### 1.2 Personnes rencontrées

Globalement, les personnes rencontrées à Ids-Saint-Roch étaient favorables à la régularisation de l'arrêt, celles rencontrées à Touchay opposées.

Je note également que j'ai rencontré des personnes directement concernées par le parc, résidant à moins de 1 500 mètres du parc, en vue directe des éoliennes, certaines n'y voyant aucune contrainte, d'autres étant très perturbées (impact sonore, effet stroboscopique, impact lumineux, etc.).

J'ai par ailleurs reçu très longuement l'association « Boischaux Marche Environnement » en la personne de son président M. Rey, accompagné de M. Roblin et Mme Vancappel. L'association m'a remis un imposant dossier comprenant 13 pièces jointes.

### 1.3 Observations reçues

#### **En mairies d'Ids-Saint-Roch et de Touchay**

Le public a utilisé les différents moyens mis à sa disposition pour faire part d'observations :

<b>Moyens utilisés</b>	Touchay	Ids-Saint-Roch	Total contributions
Registres papier	13	84 <sup>1</sup>	97
Courrier déposé ou envoi postal	8	16	24
<b>Total</b>			<b>121</b>

<sup>1</sup> En réalité 85, mais une personne est venue rajouter une pièce à joindre à sa précédente contribution.

Je note que 3 registres ont été nécessaires à Ids-Saint-Roch où la population s'est fortement déplacée.

Je note également qu'ont été déposées ou envoyées en mairie :

- d'Ids-Saint-Roch :
  - o une contribution de la municipalité d'Ids-Saint-Roch signée par Madame le Maire et par 9 conseillers municipaux ; Mme Martine FOURDRAINE a également déposé une contribution en qualité de maire et certains conseillers municipaux ont également déposé une contribution à titre personnel ;
  - o une contribution de M. Jean-Luc BRAHITI , maire de Saint-Sevrain et président de la communauté de communes Berry Grand Sud ;
- de Touchay :
  - o une contribution de Mme Marilyn BROSSAT, maire de Touchay, avec de nombreuses pièces jointes ;
  - o une contribution de l'association Boischaud Marche Environnement (déjà évoquée).

### **Sur le registre numérique**

Le registre numérique a enregistré 100<sup>2</sup> contributions dont 18 anonymes, ce qui est beaucoup.

Je note notamment les contributions de :

- M. CLUET, délégué régional adjoint France Energie Eolien Groupe Régional Centre-Val de Loire ;
- Mme RIVET, maire de Marçais et ancienne vice-présidente chargée de l'Environnement et du Développement Rural de la Région Centre Val de Loire ;
- l'association ADECEL<sup>3</sup> de La Cellette ;
- l'association ASDE<sup>4</sup> de Senneçay ;
- Mme ERNST, présidente de la Fédération Vents Contraires en Touraine Berry ;
- M. BLANC, maire de Mâron (36), maire qui a lancé un label anti-éolien ;
- M. REY, président de BME, qui a également déposé une contribution à titre personnel.

Par ailleurs, le dossier numérique développé par la société Préambules donne accès à de nombreuses informations statistiques.

Ainsi :

- 24 contributions ont été détectées comme provenant de la même origine (même adresse IP) qu'une autre contribution.
- 1289 visiteurs uniques ont consulté le site web ;
- 325 visiteurs ont téléchargé un des documents de présentation ;
- 85 visiteurs ont déposé au moins une contribution ;

---

<sup>2</sup> Il y a eu en réalité 105 contributions. 5 ont été retirées : 2 compléments d'information sur des contributions déjà déposées (C6 et C27), 2 appels à modération de certains propos (C73 et C39) et un doublon (C45 et C46).

<sup>3</sup> ADELCEL : Association de Défense de l'Environnement de La CELETTE et de ses environs.

<sup>4</sup> ASDE : Association Senneçoise de Défense de l'Environnement.

- 582 téléchargements ont été réalisés.

Les 5 documents les plus téléchargés ont été :

- l'avis d'enquête publique ;
- l'arrêté d'enquête publique ;
- le document 5 : note de mise à jour – Volet paysager ;
- le document 2 : note de mise à jour – Dossier de présentation complété ;
- le document 8 : réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe.

Une exploitation plus fine des données du registre numérique montre qu'en réalité tous les documents du dossier ont au moins été téléchargés près de 10 fois.

Des personnes ont utilisé à la fois le registre numérique et un autre moyen. Une recherche plus fine sera effectuée lors de la rédaction du rapport.

## **Conclusion partielle**

**L'enquête publique complémentaire a donc recueilli 221 contributions**

Cette enquête complémentaire a beaucoup mobilisé les habitants d'Ids-Saint-Roch (85 contributions) et de Touchay (30 contributions), soit au total plus de la moitié des contributions. Une recherche et une exploitation plus complètes seront également effectuées dans le cadre de la rédaction de mon rapport.

## **2. Synthèse thématique des observations**

L'enquête complémentaire est organisée dans les mêmes conditions que l'enquête initiale et selon les articles R123-9 à R 123-12 du code de l'environnement. Toutefois compte tenu des délais, l'enquête complémentaire ne prévoit pas qu'il soit établi un procès-verbal de synthèse des observations et ensuite un mémoire en réponse contrairement à l'enquête initiale réalisée en 2015. Cependant rien n'interdit au commissaire enquêteur de communiquer au maître d'ouvrage les observations recueillies lors de l'enquête complémentaire, et d'attendre de lui des réponses dans un temps compatible avec leur élaboration et la rédaction du rapport.

C'est dans cet esprit que j'ai communiqué, le 27 mars 2023 à Monsieur Fiquet, une première série de questions suscitées par la lecture du dossier, et que je lui ai transmis une seconde série de questions le 17 avril 2023 rédigées à partir de l'exploitation de plusieurs observations du public.

Il ne s'agissait pas de refaire l'enquête publique réalisée en 2015 qui avait conduit à l'autorisation d'exploiter le parc. Il s'agissait pour le public d'apporter des observations (Cf. point 71 du jugement N 21NT00959 de la CAA de Nantes du 18 janvier 2022) :

- sur le nouvel avis de la MRAE recueilli à titre de régularisation ;
- sur tout autre élément de nature à régulariser d'éventuels vices révélés par le nouvel avis, notamment une insuffisance de l'étude d'impact.

Cette situation n'a pas été comprise par tout le monde.

Les avis favorables soulignent notamment :

- l'absence d'impact sur leur quotidien ;
- l'apport financier pour la commune ;

- l'apport de l'éolien dans le mix énergétique ;
- la décarbonisation nécessaire de l'électricité, etc.

Par ailleurs, les éleveurs soulignent l'absence d'impact sur leurs bêtes qui vivent sous les éoliennes.

Les thèmes les plus souvent évoqués relatifs aux avis défavorables concernent l'impact du parc :

- sur la biodiversité (mortalité avifaune et chiroptères, destruction de haies, échec des marres) ;
- sur la santé (nuisances sonores, effet stroboscopique, flashes lumineux, etc.) ;
- sur les paysages (photomontages qui ne reflètent pas la réalité) ;
- sur le non-respect par Eurocape des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation (chemins d'accès et busage).

Dans une moindre mesure, ont été évoqués les impacts sur le patrimoine et le tourisme.

## **2.1 Question du public**

### **Photomontages Actualisation de l'étude paysagère Dossier 5**

Les tirages papiers des vues 16 (page 11) et 27 (page 23), prises le 13 décembre 2021, sont de mauvaise qualité et manque de netteté. On ne comprend d'ailleurs pas bien alors que les photos ont été prises le même jour : dans un cas le ciel est très sombre voire orageux, dans l'autre le ciel est radieux. Dans les deux cas, les couleurs ne sont pas très réalistes et minimisent l'impact des éoliennes, en particulier sur la vue page 11 : on ne voit pratiquement pas les éoliennes sur le photomontage alors qu'elles sont à 1,7 km (hauteur 165 m).

Dans certaines études paysagères, afin d'améliorer la lecture des éoliennes sur les photomontages lors de l'impression sur papier, celles-ci sont intentionnellement grisées (dans le cas d'un ciel clair) ou blanchies (dans le cas d'un ciel foncé). Si nécessaire, les contours des éoliennes sur les photomontages peuvent être également épaissis.

Tout cela soulève de nombreuses interrogations.

### **Bruit des moteurs d'orientation des pales**

Lorsqu'il n'y a pas ou peu de vent, les dispositifs d'orientation des pales sont très bruyants. Ces dispositifs s'arrêtent puis recommence continuellement, et produisent un bruit très désagréable dans un contexte où il n'y a pas de bruit puisque pas de vent.

Q1 Ne peut-on pas améliorer le dispositif ?

### **Bruit de l'éolienne en fonctionnement**

Q2 Comment le public peut vérifier qu'Eurocape respecte les bridages qui lui sont imposés ?

Q3 Qui vérifie qu'Eurocape respecte les prescriptions de bridage ?

## Effet stroboscopique et ombrage

Un des impacts potentiels d'un parc éolien sur la qualité de vie est l'effet d'ombre portée. En effet, par temps ensoleillé, le mouvement des pales crée un phénomène d'ombrage ponctuel pouvant être gênant pour des personnes qui y sont soumises régulièrement. Ce phénomène, subi de manière répétée à travers des fenêtres d'une pièce de séjour, peut porter atteinte à la qualité de vie des occupants. Il est important de quantifier le nombre d'heures pour un endroit donné pendant lequel le phénomène va se présenter.

Plusieurs personnes se trouvent affectées par cet effet principalement à l'automne et en hiver notamment dans le hameau de Boiroux.

Q4 Y a-t-il eu une étude pour mesurer le nombre d'heures d'exposition des habitants situés à proximité des éoliennes ?

## Balisateur lumineux des éoliennes.

Il semble qu'il en ait 5 lampes rouges par éolienne pour le balisage nocturne.

Q5 Quelle exactement est la situation : nb de lampes par éolienne pour le balisage de jour et de nuit

Q6 Le cas échéant, ne peut-on pas les remplacer par une seule balise de type LED à distribution lumineuse moins dispersée pour générer moins de désagrément visuel ?

## 2.2 Questions du commissaire enquêteur

### Aspects financiers

Q1 Le parc est en fonctionnement depuis 2020. Pour chaque année, pouvez-vous remplir le tableau suivant :

Année	CFE	IFER	TFPB	CVAE	TOTAL
Ids-St-Roch					
Touchay					
Berry Grand Sud					
Département					
Région					

### Document 20 Page 224 §3.1.5.1

Il est évoqué un loyer de 2500€/MW/an à partager entre propriétaire et locataire. Généralement cette donnée est confidentielle. Je note qu'elle est publique.

Les indemnités concernent normalement l'éolienne, le poste de livraison, les dégâts aux cultures pendant les travaux, le passage des câbles, les surplombs, les chemins d'accès, etc. On parle également de **loyer annuel par éolienne** en % de la PEBAM (\*Production d'Electricité Brute Annuelle Moyenne) et de **loyer annuel supplémentaire** en % calculés sur l'ensemble de la Production du parc pour l'ensemble de la Zone de Mutualisation, distribué aux propriétaires exploitants.

Q11 : que recouvre exactement les 2 500€/MW/an ?

Q12 : est-ce que ce loyer a été réévalué depuis la signature du bail ?

## Document 5

### Bilan carbone

Le bilan carbone présenté ne prend pas en compte le cycle de vie complet. Il manque, comme d'ailleurs dans la réponse d'Eurocape à l'avis de la MRAE (Page 11 § 4.2), le bilan carbone relatif à la fabrication des éoliennes. Le bilan carbone présenté par Eurocape débute à la phase chantier.

Q13 Quel est le bilan carbone de la fabrication des 6 éoliennes ?

## Document 6

### § III Vulnérabilité du parc au changement climatique (page6)

De nombreux facteurs liés au changement climatiques sont évoqués (températures, précipitations, etc.). Il en manque cependant un : le vent. En effet, le rapport annuel du service européen Copernicus<sup>5</sup> conclut que la vitesse des vents observés en 2021 dans une vaste zone qui comprend de nombreux pays européens, dont la France, n'a jamais été aussi basse depuis 1979 ! Un article du 24 janvier 2023 dans le Midi Libre, indique que la Tramontane a moins soufflé en 2022 et pourrait souffler de moins en moins. Les conséquences de ce phénomène seraient alors importantes pour la biodiversité, le climat et l'environnement.

Q14 Est-ce que ce phénomène a également été constaté par Eurocape globalement en France en 2022 ?

Q15 et en particulier sur le site d'Ids-Saint-Roch-Touchay ?

### § VII balisage lumineux

L'impact lumineux sur les riverains d'un parc éolien est source de préoccupations.

C'est ainsi que fin 2021, le Ministère de la transition écologique, en lien avec la filière, a présenté une mesure (N°6) concernant la réduction de l'impact lumineux, parmi 10 mesures « Pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien ». On évoque la généralisation de **signaux lumineux orientés vers le ciel et l'allumage des signaux lumineux uniquement lors du passage d'un aéronef**.

S'agissant du parc d'Ids-Saint-Roch-Touchay, le balisage lumineux est traité succinctement (quelques lignes). Il est notamment indiqué que l'exploitant s'est

---

<sup>5</sup> Copernicus est un programme spatial de l'Union Européenne (UE) consacré à l'observation et à la surveillance de la Terre. Faire : <https://climate.copernicus.eu/esotc/2021/low-winds#>

conformé à l'arrêté du 23 avril 2018, donc antérieur aux 10 mesures du ministère de la Transition Ecologique.

Q16 Envisagez-vous de modifier le balisage pour vous conformer aux mesures de réduction de l'impact lumineux ?

## **Document 8**

### Annexe 4 Suivi de la mortalité des chauves-souris

L'exploitant s'engage à installer des système SDA sur E1 et E4.

Q17 Pourquoi ne pas installer un SDA sur chaque éolienne ?

Q18 Je comprends (page 87) que le public aura accès en ligne pour vérifier en temps réel l'opérationnalité du système. Est-ce exact ?

C'est ECHOSPHERE qui a réalisé le suivi post installation en 2021 et EXEN le second en 2022.

Q19 Y a-t-il des raisons particulières à ce changement de bureau d'études ?

Q20 Avez-vous défini quel bureau d'étude fera le 3<sup>e</sup> suivi en 2023 ?

Le rapport post suivi 2022 est daté de février 2023 donc postérieur à l'avis de la MRAE daté du 23 janvier 2023.

Q21 Pouvez-vous confirmer que le dossier transmis à la MRAE ne comprenait pas ce second rapport post installation ?

Q22 De plus le § 1.2.3 page 15 « Chiroptères » mentionne que « *Ces modification (Cf bridage), qui seront mises en place dès le début de la saison 2023,....* » sont effectivement en place ?

### Annexe 5 Suivi des haies

Il est indiqué en conclusion page 55 un calendrier pour des actions proposées.

Q23 Est-ce que les différentes réunions/rencontres prévues entre janvier et mars 2023 ont eu lieu ?

Q24 Si oui, quel est le bilan ?